



VILLE D'HENRICHEMONT

1 PLACE DE LA MAIRIE

18250 HENRICHEMONT

☎ 02.48.26.70.04

mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 28 OCTOBRE 2024
PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DES
VEHICULES PLACE HENRI IV

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1
- Vu le Code de la route
- Vu le Code de la voirie routière
- Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public,
- Considérant qu'il y a lieu de faciliter les travaux d'élagage des platanes de la Place Henri IV par l'entreprise LPPJ, JOLLET Jérôme, 18220 RIAN, S,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit à partir du 14 novembre 2024 à 7h00 jusqu'au 18 novembre 2024 à 17h00, sur toute la Place Henri IV.

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie et le Directeur des Services Techniques, l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20241028-2024-108-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2024

Le Maire
Gilles BUREAU


POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ



Publié sur le site internet de la commune le 28.10.2024